

**MAIRIE DE DEVECEY**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 17 JANVIER 2021**

**Présent(e)s** : Michel JASSEY, Bertrand BOUILLON, Anna CHEVRAUX, Philippe LEGRAND, Gérard MONNIEN, Alexandre OUDIN, Benoît ROBERT, Françoise ROLLET, Ahmed ROUKEB, Robert STAS.

**Absents et excusés** :

**Secrétaire de séance** :

\*\*\*\*\*

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 à l'unanimité des membres présents.

**Ordre du jour** :

- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement du budget 2022.
- Amortissements des Allocations Compensatrices du GBM
- Questions diverses

**1 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement du budget 2022.**

L'article L.1612-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales prévoit que, pendant la phase d'élaboration du budget et avant son adoption, monsieur le maire, peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

Pour rappel, le total des crédits ouverts au budget 2021, moins les crédits afférents au remboursement de la dette s'élevait à 362 449 €.

L'autorisation maximale étant fixée à un quart, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir, dès le 1er janvier 2022, des crédits d'investissement sur le budget général à hauteur de 81 612 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement, dans l'attente du vote du budget 2021, sur l'ouverture anticipée de crédits proposée, d'un montant de 81 612 €.

## **2 - Amortissements des Allocations Compensatrices du GBM**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de Devecey,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 pour amortir les allocations compensatrices du Grand Besançon Métropole, à savoir :

	Comptes ou lignes	Sommes
Recettes d'investissement	28051-040	+ 53 €
Recettes d'investissement	28046-040	+ 91 357,22 €
Recettes d'investissement	Ligne 021	- 91 357,22 €
Dépenses de fonctionnement	6811-042	+ 91 357,22 €
Dépenses de fonctionnement	Ligne 023	- 91 410,22 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la décision modificative sur le budget 2021.

**Clôture de la séance à :**

### **ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE**

2021-01 : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement du budget 2022.

2021-02 : Amortissements des Allocations Compensatrice du GBM.